



CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU DISPOSITIF "CHECK TON VELO"

POUR QUI ?

Ce dispositif est à destination des élèves des collèges publics et privés sous contrat de Charente-Maritime.

La demande de prestation s'effectue par un référent identifié au sein de l'établissement.

Chaque établissement peut demander, pour un groupe d'élèves identifié, l'animation de 1 à 3 ateliers, selon les conditions définies dans le document de présentation des fiches ateliers.

Le Département finance l'intégralité de l'animation (hors fournitures et pièces détachées vélo), et assure pour chaque atelier la présence d'un ou plusieurs animateurs compétents.

Attention : Les demandes sont à réaliser 6 semaines avant la date d'intervention souhaitée. Les demandes ne peuvent s'effectuer d'une année scolaire à l'autre.